Quiconque est questionné à propos d'un savoir et le dissimule sera bridé, au Jour de la Résurrection, d'une bride de feu.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Quiconque est questionné à propos d'un savoir et le dissimule sera bridé, au Jour de la Résurrection, d'une bride de feu. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith contient une menace sévère au sujet de la dissimulation de la science. En effet, quiconque est interrogé sur une science dont le questionneur a besoin dans une affaire liée à sa religion, doit impérativement l'éclaircir sur ce sujet. Et s'il ne l'éclaircit pas sur cette science en le privant de la réponse ou en l'empêchant d'accéder à un livre, alors Allah, Exalté soit-Il, le punira le Jour de la Résurrection en lui mettant une bride de feu dans sa bouche, en guise de sanction, car il aura bridé sa personne par le silence. Et la rétribution est en fonction de la nature même de l'acte. Par ailleurs, dans ce hadith, la menace ne concerne que la personne qui sait que le questionneur cherche à être orienté. En effet, si la personne [questionnée] sait que le questionneur ne la questionne que pour la mettre à l'épreuve, et non pour être guidé dans le but de savoir puis d'œuvrer, elle a alors le choix de lui répondre ou de se taire sans être concernée par la menace évoquée dans ce hadith.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6268

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee